

## RESCert - Renouvellement Certification Pompe à Chaleur

Prolongez votre agrément bruxellois pour une durée de 7 ans !



### Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Ce renouvellement doit être effectué avant l'expiration de votre certificat actuel d'une validité de 7 ans à Bruxelles.

**Après vous être inscrit et acquitté du montant de votre formation,** vous recevrez le syllabus par voie électronique afin d'en prendre connaissance avant la séance de cours et d'examen. Le syllabus est envoyé 15 jours avant le début du cours, uniquement aux candidats qui sont en ordre à cette date (jour J -15).

NB : une fois le syllabus envoyé, aucun remboursement de la formation ne sera plus possible.

**PROGRAMME :**

- Réponses aux questions relatives au syllabus transmis avant le cours;
- Rappels et évolutions;
- Examen.

Le certificat d'aptitude de la formation de base est valable 7 ans à Bruxelles à compter de la date de l'examen.

Pour prolonger l'agrément, vous devrez suivre la formation "Renouvellement de la certification RESCert - Pompe à chaleur", présenter et réussir l'examen.

Ce renouvellement doit être effectué à partir de 2 ans avant l'expiration de votre certificat actuel, mais AVANT la date d'échéance

**Notre équipe de formateurs :**

Ce sont tous des professionnels du secteur, encore en activité et agréés pour les formations dispensées.

## objectif

Obtention d'une attestation en vue de la prolongation du certificat européen auprès de l'organisme RESCert - Renewable Energy Systems Certification - [www.rescert.be](http://www.rescert.be)

## Détails sur la formation:

## Public cible

Cette formation s'adresse aux installateurs/trices en possession d'une certification RESCert dont l'agrément n'a pas dépassé l'échéance de validité.

**PREREQUIS :**

Etre en possession d'un Certificat européen "Installateur certifié en énergie renouvelable" (Pompe à chaleur) encore valide à la date de l'examen.

## DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat européen "Installateur certifié en énergie renouvelable"

**Prix:** 295 €

**Durée:** 8h00

**Dates:**

- 21/01/2025
- 27/05/2025

**Horaire :**

de 8h30 à 17h00

**Places:** Min. 6 - Max. 16

## CONDITIONS D'ADMISSION

**ATTENTION :** le syllabus ne sera envoyé qu'au candidat qui est :

- en ordre d'inscription, de paiement **ET**
- qui aura transmis la copie de son **certificat** arrivant à échéance (mais encore **VALIDE**), à l'adresse : [fc@efp.be](mailto:fc@efp.be)

Sans ce document et sans paiement, le syllabus ne vous sera pas envoyé et votre inscription ne sera pas prise en compte.

**Le coût de la formation est à payer à l'inscription.**